

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface – Jocelyn Latulippe</i> . . . . .	IX
<i>Préface – Jacques Painchaud</i> . . . . .	XI
<i>Avant-propos de la première édition</i> . . . . .	XIII
<i>Avant-propos de la deuxième édition</i> . . . . .	XV
<i>Liste des tableaux</i> . . . . .	XXI
<i>Abréviations</i> . . . . .	XXIII
<b>INTRODUCTION</b> . . . . .	1
<b>PARTIE 1</b>	
<b>DESCRIPTION DU SYSTÈME</b>	
<b>DÉONTOLOGIQUE QUÉBÉCOIS</b> . . . . .	5
1. La plainte . . . . .	5
1.1 Le plaignant . . . . .	6
1.2 La personne visée par la plainte . . . . .	7
1.3 L'objet de la plainte . . . . .	9
1.4 Le contenu de la plainte . . . . .	11
1.5 La prescription . . . . .	13
1.6 Le guichet pour déposer la plainte . . . . .	15
2. Le commissaire à la déontologie policière . . . . .	17
2.1 L'étude préliminaire de la plainte . . . . .	19
2.2 La conciliation . . . . .	22
2.3 L'enquête déontologique . . . . .	26
2.4 La décision finale du Commissaire . . . . .	32
2.5 La contestation de la décision du rejet . . . . .	34
3. Le comité de déontologie policière . . . . .	36
3.1 La composition du Comité . . . . .	36

3.2	Le rôle du Commissaire à la déontologie policière. . . . .	37
3.3	Le rôle du plaignant . . . . .	37
3.4	Le policier visé par la citation. . . . .	38
3.5	Les témoins . . . . .	40
3.6	Les règles de preuve . . . . .	40
3.7	Le procès sur le fond. . . . .	42
3.8	Les moyens de défense . . . . .	46
3.8.1	La preuve d'identification . . . . .	46
3.8.2	L'obéissance à l'ordre d'un supérieur . . . . .	49
3.8.3	La faute de l'organisation policière . . . . .	50
3.8.4	La crédibilité des témoins . . . . .	51
3.8.5	L'utilité des rapports opérationnels . . . . .	52
3.9	La sanction . . . . .	53
4.	La cour du Québec . . . . .	60
4.1	L'avis d'appel . . . . .	61
4.2	L'audition et la décision de la Cour du Québec . . . . .	62
5.	La demande d'excuse . . . . .	65
5.1	La procédure . . . . .	66
5.2	L'obtention des excuses : sa portée et ses effets . . . . .	66
5.3	La contestation en vertu de l'article 18.2 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> . . . . .	67

**PARTIE 2**  
**CODE DE DÉONTOLOGIE DES**  
**POLICIERS DU QUÉBEC ANNOTÉ**

**SECTION I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Articles 1 à 4 – Dispositions générales . . . . .	69
---	----

**SECTION II – LES DEVOIRS ET NORMES**  
**DE CONDUITE DU POLICIER**

Article 5 – Confiance et considération. . . . .	83
Article 6 – Abus d'autorité. . . . .	94
Article 7 – Autorité de la loi et des tribunaux . . . . .	145

---

Article 8 – Probité . . . . .	166
Article 9 – Impartialité. . . . .	170
Article 10 – Personne en détention . . . . .	175
Article 11 – Pièce d'équipement . . . . .	183
Articles 12 à 14 – Autres dispositions . . . . .	197
<b>PARTIE 3</b>	
<b>MORCEAUX CHOISIS DE LA JURISPRUDENCE . . . . .</b>	<b>199</b>
1. L'affaire Barnabé (1993). . . . .	200
2. Le Journal des débats à l'Assemblée nationale: l'affaire <i>Paradis</i> (1999). . . . .	205
3. On circule dans le sens contraire à la circulation sur Métropolitain: l'affaire <i>Lessard</i> (1992) . . . . .	207
4. Meurtre, vol qualifié et séquestration à Thetford Mines: l'affaire <i>Auclair</i> (2000) . . . . .	208
5. Le violeur de Sainte-Foy: l'affaire <i>Matte</i> (2005) . . . . .	209
6. L'affaire Marcellus François (1991) . . . . .	213
7. Ivre au comptoir du service à l'auto: l'affaire <i>Denoncourt</i> (1993) . . . . .	215
8. Les circonstances particulières de l'article 119, al. 2 de la <i>Loi sur la police</i> . . . . .	217
9. Alarme chez le dépanneur: l'affaire <i>Cusson</i> (1995). . . . .	220
10. Mon ami veut encore se suicider: l'affaire <i>Holmes</i> (2000) . . . . .	222
11. Coup de feu au rond-point Papineau: l'affaire <i>Saulnier</i> (1994) . . . . .	224
12. Vol qualifié avec séquestration au bar Tops: l'affaire <i>Montpetit</i> (1998) . . . . .	225
13. L'affaire Lalo (1995). . . . .	227
14. Identification du passager d'une voiture: l'affaire <i>Robert</i> (1998) . . . . .	230
15. Tragédie à Westmount: l'affaire <i>Markovic</i> (1990) . . . . .	231

16. L'affaire Lizotte du Shed Café (1999) . . . . .	232
17. La victime change sa version : l'affaire <i>Dumont</i> (1992) . . . . .	234
18. Il neige dans la maison : l'affaire <i>Sasseville</i> (1994) . . . . .	235
19. Sommet des Amériques à Québec : l'affaire <i>Cliche</i> (2001) . . . . .	236
20. Policiers tenaces : l'affaire <i>Fillion</i> (2001) . . . . .	237
21. « On n'est pas au Mexique, ici ! » : l'affaire <i>Duquette</i> (2002) . . . . .	238
22. Correspondance avec un détenu : l'affaire <i>Caire</i> (2004) . . . . .	240
23. Pouvoir d'entrée dans le cadre d'une prise en chasse : l'affaire <i>Boutin</i> (2001) . . . . .	241
24. L'affaire <i>Perreault</i> (1993) . . . . .	242
25. Visibilité obstruée sur le boulevard (2008) . . . . .	245
26. L'habit ne fait pas le moine au Château Montebello (2007) . . . . .	246
27. L'affaire <i>Quillem</i> et l'utilisation du dispositif à impulsion (2007) . . . . .	247
<b>CONCLUSION</b> . . . . .	249
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 : <i>Loi sur la police</i> , RLRQ, c. P-13.1 . . . . .	251
Annexe 2 : <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i> , D. 920-90, (1990) 122 G.O. 2, 2531 [c. P-13.1, r. 1] . . . . .	379
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> . . . . .	385
<b>TABLE DE LA LÉGISLATION CITÉE</b> . . . . .	387
<b>TABLE DE JURISPRUDENCE CITÉE</b> . . . . .	395
<b>INDEX ANALYTIQUE</b> . . . . .	435

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b> Plaintes en déontologie policière . . . . .	16
<b>Tableau 2:</b> Examen préliminaire des plaintes . . . . .	20
<b>Tableau 3:</b> Principaux motifs de rejet à la suite d'un examen préliminaire de la plainte . . . . .	21
<b>Tableau 4:</b> Dossiers soumis à la conciliation . . . . .	24
<b>Tableau 5:</b> Résultats des séances de conciliation . . . . .	25
<b>Tableau 6:</b> Décisions du Commissaire à la suite de l'enquête . . . . .	33
<b>Tableau 7:</b> Demandes de révision . . . . .	35
<b>Tableau 8:</b> Décisions à l'égard des citations . . . . .	44
<b>Tableau 9:</b> Décisions à l'égard des chefs . . . . .	45
<b>Tableau 10:</b> Décisions à l'égard des policiers cités . . . . .	45
<b>Tableau 11:</b> Décisions sur sanctions . . . . .	58
<b>Tableau 12:</b> Dispositions faisant l'objet de sanctions . . . . .	59
<b>Tableau 13:</b> Sanctions pour le premier groupe dans l'affaire Barnabé . . . . .	201
<b>Tableau 14:</b> Sanctions pour le deuxième groupe dans l'affaire Barnabé . . . . .	204